

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010699 – AFR 27/009/01

Action complémentaire sur l'AU 267/01 (AFR 27/003/01 du 22 octobre 2001) et ses mises à jour (AFR 27/004/01 du 23 octobre 2001 et AFR 27/006/01 du 25 octobre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIER D'OPINION / DÉTENTION AU SECRET

GAMBIE

Mohamed Lamine Sillah, secrétaire général de la structure de coordination d'Amnesty International en Gambie
Plus de 20 membres de l'United Democratic Party (UDP, Parti démocratique unifié), parti d'opposition

Londres, le 26 octobre 2001

Mohamed Lamine Sillah a été libéré sous caution vendredi 26 octobre. Il n'aurait pas été maltraité en détention.

Cet homme était détenu dans les locaux de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements), à Banjul. Plus de 20 membres de l'*United Democratic Party* (UDP, Parti démocratique unifié), parti d'opposition, seraient toujours détenus dans les locaux de la NIA ou maintenus en garde à vue à Brikama et à Mansa Konko.

Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels. Nous allons continuer à mener campagne en faveur des 20 membres de l'UDP encore détenus, mais par d'autres moyens. Si vous le pouvez, envoyez une dernière série d'appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– félicitez-vous de la libération de Mohamed Lamine Sillah, qu'Amnesty International considérerait comme un prisonnier d'opinion, tout en vous disant préoccupé par le fait qu'il était détenu uniquement en raison de son action en faveur des droits humains ;

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles plus de 20 sympathisants de l'*United Democratic Party* (UDP, Parti démocratique unifié) sont détenus au secret dans les locaux de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements) ou maintenus en garde à vue à Brikama et Mansa Konko, et demandez instamment qu'ils soient libérés ou inculpés sans délai d'une infraction prévue par la loi ;

– demandez instamment aux autorités de veiller à ce que les sympathisants de l'UDP interpellées ne soient pas soumis à des mauvais traitements en détention et puissent entrer régulièrement en contact avec leurs proches, leurs avocats, ainsi que des organisations humanitaires et des mouvements de défense des droits humains.

APPELS À :

Président et ministre de la Défense :

Captain (retd.) Yahya A.J.J. Jammeh
Office of the President, State House
Banjul, Gambie

Télégrammes : President Jammeh, Banjul, Gambie

Fax : + 220 227034

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président*
de la République,

Directeur de la National Intelligence Agency (NIA, Agence nationale de renseignements) :

Mr Kebba Ceesay
NIA Headquarters
Banjul, Gambie

Fax : + 220 22 55 62

Formule d'appel : *Dear Mr Ceesay, / Monsieur,*

Ministre de l'Intérieur :

Honorable Ousman Badjie
Ministry of Interior
71 Dobson Street
Banjul, Gambie

Télégrammes : Interior Minister, Banjul, Gambie

Fax : + 220 201320

Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice et Procureur général :

Honorable Joseph Joof
Ministry of Justice
Marina Parade
Banjul, Gambie

Télégrammes : Justice Minister, Banjul, Gambie

Fax : + 220 225352

Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :**Ministre des Affaires étrangères :**

Honorable Babucar Blaise Jagne
Ministry of External Affairs
4 Marina Parade
Banjul, Gambie

Fax : + 220 228 060 / 223 578

Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 7 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*